

**Direction de la Politique de la Ville et de l'Animation -
Subventions à l'Association Sportive d'Education Populaire,
à l'Association PARI et au FJT Les Oiseaux**

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : La Ville de Besançon soutient dans les quartiers et à l'échelle de la Ville des associations qui au quotidien animent des actions sociales et socio-culturelles.

Pour 2005, il est proposé des subventions aux associations pour des actions complémentaires (animation globale, postes d'adultes relais, participation des jeunes aux activités, actions événementielles).

La Délégation de la Politique de la Ville et de l'Animation suit et accompagne (conventions d'objectifs et de partenariat) les structures associatives de quartiers et apporte son soutien à d'autres associations de proximité.

Association Sportive d'Education Populaire

Il est proposé d'apporter un financement complémentaire à l'ASEP - Association Sportive d'Education Populaire pour le maintien de l'équipe d'animation de l'association, son intervention territoriale à élargir à la Cité de la Viotte en collaboration avec l'association «De Vous à Nous» et sa démarche de développement de l'animation sociale sur le quartier des Cras - Chaprais.

Il est proposé que ce financement complémentaire soit de 8 000 €.

Association PARI

Pour mener à bien des activités spécifiques, des associations ont recours aux postes d'Adultes - Relais (80 % de financement de l'Etat sur trois ans) sur des quartiers Contrat de Ville. L'association PARI, à Planoise, mène ainsi une action concertée avec l'Education Nationale et la Maison de Quartier de Planoise en direction des familles dans le cadre de l'accompagnement scolaire.

Il est proposé de participer à hauteur des 50 % restant à la charge de l'association (2 500 €).

Par ailleurs, une aide supplémentaire lui est également proposée pour son action de médiation scolaire menée par un poste d'emploi-jeunes (1 000 €).

Il est donc proposé d'allouer une aide de 3 500 € à l'Association PARI.

Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux»

La Ville contribue au fonctionnement du Foyer Mixte de Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux» (33 600 € en 2005).

Afin de renforcer l'accompagnement social (dans le domaine du logement, de l'emploi, de la formation, de la prévention, de l'insertion, de l'animation et de l'éducation avec ses partenaires habituels : Mission Locale, CRIJ, ASE,...) et la programmation culturelle qu'engagent l'association auprès des jeunes résidents -notamment ceux de l'Auberge de la Jeunesse- et des habitants du quartier des Cras-Chaprais pour la partie animation, une subvention exceptionnelle est proposée pour 2005.

Il est donc proposé de verser une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'Association du FJT Les Oiseaux.

Association «De Vous à Nous»

Une subvention de 2 500 € était inscrite au budget primitif pour l'association «De Vous à Nous». L'association ayant reçu une subvention dans le cadre du Contrat de Ville, il y a lieu d'annuler cette inscription.

Après avis favorable unanime de la 4^{ème} Commission, il est proposé :

- de verser :

. 8 000 € à l'Association Sportive d'Education Populaire,

. 3 500 € à l'Association PARI,

. 3 000 € au Foyer des Jeunes Travailleurs «Les Oiseaux».

- d'annuler l'attribution de la subvention de 2 500 € à l'Association «De Vous à Nous» prévue au BP 2005.

La somme de 14 500 € est à prélever sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice courant au chapitre 65.422/6574 CS 47030.

Le Conseil Municipal est invité à statuer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

M. BAUD, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2005.